

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-324 DU 6 AOUT 1996

chargeant Monsieur Damien ALAHASSA,
Ministre de la Jeunesse, des Sports
et des Loisirs de l'intérim de
Monsieur Timothée ZANNOU, Ministre
de la Culture et de la Communication
pour compter du 07 Août 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars
1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

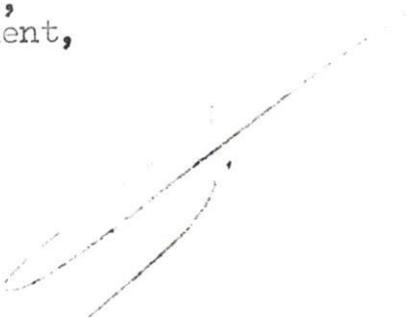
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 07 Août 1996, Monsieur Damien
ALAHASSA, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs est
chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et de la Communi-
cation pendant l'absence de Monsieur Timothé ZANNOU.

Article 2.- Le présent Décret sea publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 AOUT 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4 PM 4 MJSL-
MCC 6 AUTRES MINISTERES 15 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-